

Baccalauréats en Faculté des Sciences de la Société

Règles de transition 2015-2016

Ce document a pour but de présenter les règles de transitions générales. Les aspects spécifiques seront précisés d'ici la rentrée 2015 et lors des séances d'informations qui auront lieu la semaine du 14 septembre 2015

Les étudiants ayant débuté leur Baccalauréat universitaire avant septembre 2014 restent soumis au règlement d'études du 15 septembre 2014.

Les transitions qui les concernent figurent, pour chaque formation, dans les documents suivants :

- transitions 2015_2016_anciens PE_GENV
- transitions 2015_2016_anciens PE_SOCIO
- transitions 2015_2016_anciens PE_HISTEC
- transitions 2015_2016_anciens PE_SPO
- transitions 2015_2016_anciens PE_SOCEC

Ces documents se lisent de la manière suivante :

- Dans la colonne jaune figurent les enseignements des plans d'études 2014-2015.
- Dans la colonne verte claire figurent les enseignements que suivront ces étudiants en 2015-2016. Dans certains cas, ils ne suivront que la moitié de l'enseignement prévu et/ou passeront un examen moins important que celui prévu dans le nouveau plan d'études
- Dans la colonne verte foncée figurent les enseignements auxquels les étudiants vont s'inscrire en 2015-2016 sur leur formulaire d'inscription aux examens (portail.unige.ch).

Les étudiants ayant débuté leur Baccalauréat universitaire en septembre 2014 et qui ont acquis les 60 crédits de première partie à l'issue de la session de rattrapage d'août-septembre 2015 sont transférés dès le 14 septembre 2015 dans les nouveaux bachelors de SdS et seront soumis au Règlement d'études du 14 septembre 2015.

Les étudiants qui n'ont pas terminé leur première partie (mais qui ont acquis 24 crédits au minimum) sont transférés dans la première partie des nouveaux bachelors et sont soumis au Règlement d'études du 14 septembre 2015. Les modalités du basculement sont fixées dans les documents suivants :

- transitions 2015_2016_nouveaux PE_GENV
- transitions 2015_2016_nouveaux PE_SOCIO
- transitions 2015_2016_nouveaux PE_HISTEC
- transitions 2015_2016_nouveaux PE_SPO
- transitions 2015_2016_nouveaux PE_SOCEC

Par ailleurs, ces étudiants ont le droit d'anticiper des enseignements de deuxième partie.

Ces documents se lisent de la manière suivante.

- Dans la colonne jaune figurent les enseignements des plans d'études 2014-2015
- Dans la colonne verte claire figurent les nouveaux enseignements de 1^e partie qui seront suivis et auxquels les étudiants s'inscriront.